



RENTÉE 2020-2021
VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE
ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LA SOMME

DEMANDE DE CARTE

Transporter vos enfants dans les meilleures conditions et soutenir votre pouvoir d'achat sont des priorités de la Région.

Ainsi, dès la rentrée 2020, la Région met en place la gratuité des transports scolaires à nos 212 000 élèves et familles des Hauts-de-France.

Les conditions pour bénéficier de cette gratuité sont communes aux 5 départements de la Région Hauts-de-France. Les modalités peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun de nos territoires.

GRATUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

La Région Hauts-de-France accorde à tous les élèves demi pensionnaires, externes ou internes relevant de son territoire de compétence la GRATUITE de leur transport scolaire, sous réserve notamment :

- d'être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,

Attention, ne sont pas concernés par la prise en charge régionale

- les élèves en formation post-bac : BTS, CPGE, etc ;
- les jeunes en alternance ;
- les élèves scolarisés dans un lycée d'Amiens et habitant une commune d'Amiens Métropole. Se rapprocher de la boutique AMETIS pour un transport par bus ou d'Amiens Métropole pour un transport par train..
- les élèves scolarisés dans un lycée d'Abbeville et habitant une des communes suivantes : Abbeville, Bellancourt, Bray-les-Mareuil, Cambron, Caours, Drucat, Eaucourt/Somme, Epagne-Epagnette, Grand-Laviers, Mareuil-Caubert, Neufmoulin, Vauchelles les Quesnoy et Yonval. Se rapprocher de la boutique BAAG.



L'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Désormais, l'inscription au transport scolaire est obligatoire chaque année pour tous les élèves et doit être effectuée directement par les familles. Privilégiez l'inscription en ligne sur transports.hautsdefrance.fr à partir du mardi 4 juin 2020

Plus simple

Pour toute demande
Première utilisation des transports ou renouvellement, vous effectuez la démarche en moins de 15 minutes !

Plus rapide

Vous connaissez automatiquement la décision prise par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'information.

Plus pratique

Vous pouvez signaler à tout moment tout changement de situation en ligne !



Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne

Remplissez un imprimé papier (accompagné d'une photo pour les collégiens et les lycéens transportés par car) à retirer auprès de votre établissement scolaire ou téléchargeable sur transports.hautsdefrance.fr

COMMENT RECUPERER SON TITRE DE TRANSPORT ?

Pour l'année 2020-2021, les élèves de primaire ne disposent pas d'un titre de transport.

Pour les collégiens et lycéens

En cas d'utilisation d'un car, le titre est :

- **envoyé à domicile** s'il s'agit d'une carte sans contact
- **distribué par les syndicats ou les établissements scolaires** pour les élèves transportés par un circuit organisé par la Communauté de communes Somme Sud-Ouest ou la Communauté de communes du Vimeu

En cas d'utilisation d'un train, le titre est :

- **à retirer dans la gare ferroviaire de son choix** en échange de l'accord de prise en charge fourni par la Région.

COMMENT OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

➔ Une question sur l'inscription en ligne ou le règlement de transport, accédez à la Foire aux questions sur : transports.hautsdefrance.fr

Sur les horaires :

- ➔ de car trans80.hautsdefrance.fr
- ➔ de train ter.sncf.com/hauts-de-france.com

Contactez nous :

- ➔ par téléphone : 03.74.27.00.50
- ➔ par mail via notre formulaire de contact transport.hautsdefrance.fr/contact ou rendez-vous dans les antennes régionales pour bénéficier d'un accès à internet et formuler votre demande en ligne



Retrouvons-nous sur
www.hautsdefrance.fr



Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05